



2023-177

Arrêté de circulation
Kervilor , 11 rue de Carnac, 20 rue du
passage
Du 16 au 20 octobre 2023

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de monsieur Jouanin Maxime pour l'entreprise VEOLIA, 12 rue Georges Pompidou- 56400 Pluneret 06.22.66.34.90, en date du 13 octobre 2023,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de régler la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Du lundi 16 octobre jusqu'au Vendredi 20 Octobre 2023 , La société Véolia réalisant des travaux de raccordement au réseau eaux usées les voies concernées doivent être :

Fermeture à la circulation pour une journée durant la période citée Lieux dit Kervilor au niveau du poste de relevage

Circulation en alternat pour une journée durant la période citée par feux tricolores rue de Carnac au droit du N° 11

Circulation en alternat pour une journée durant la période citée par feux tricolores rue de Passage au droit du N° 20

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).

Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- ATD sud-Ouest
- CTM Landévant
- ATD sud-Ouest
- Le petit train LE BAYON
- Les Bus Touristiques

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 13 Octobre 2023

Affiché le :

Jou
Le Maire,
Yves NORMAND
l'adpt télépé
LE NIN